



Dans ce numéro

Au Conseil Municipal Page 1

Abattement de la taxe d'habitation

Tribunes libres Page 2

Au Conseil municipal Page 3

Projet Roule au Printemps

Actualités de la commune

Eclairage public Page 3

Le champ photovoltaïque Page 4

Le point des travaux Page 4

Le forum des associations Page 4

Feux de végétaux Page 5

Actualités de la forêt Page 5

Coupe parcelle 205
Cueillette des champignons

Le festival «Les Briardises» Page 6

Une semaine de théâtre pour rire

9^{ème} Festival de théâtre

Les Briardises

Du 1 au 8 octobre.
La commune de Bois
le Roi est partenaire.



Lire page 6

Quelques vieux marronniers en bordure du parc de la mairie, avenue Foch, vont être abattus. Des arbres de haute tige seront plantés en compensation sur le domaine communal.

La SNCF nous a informés de l'abattage pour raison de sécurité de 5 gros pins en gare de Bois le Roi, en bout du quai, direction Paris. Il a été demandé à la SNCF une plantation équivalente d'arbres sur son domaine ou celui de la commune.



Afin de compenser le pont de l'Ascension 2012, il y aura classe **le mercredi 2 novembre** prochain. Toutes les modalités d'organisation concernant les services périscolaires de cette journée (ALSH, 1000 Pattes, transport scolaire, restauration, étude, après-étude) vous seront communiqués par l'intermédiaire du cahier de vos enfants.

L'EDITORIAL DU MAIRE



Nous sommes toujours en attente du jugement sur le fond du Tribunal administratif de Melun suite au recours de l'association Bois le Roi environnement contre le permis de construire de notre espace culturel.

Tout cela n'est pas sans conséquence, notamment en matière de locaux. La bibliothèque n'est toujours pas aux normes en matière d'accessibilité. L'école de musique et de théâtre, les ateliers d'arts plastiques du Trait d'Union ainsi que les assistantes maternelles étaient hébergés dans les préfabriqués du site Olivier Métra. Leur vétusté, leur consommation indécente d'énergie nous ont conduit à décider leur démolition.

Depuis la rentrée, les cours de musique et de théâtre sont donnés dans le pavillon rue Julien Coquement qui abrite également la bibliothèque de l'école maternelle et où la commune louait un appartement. Des cours également dans l'école

Olivier Métra et dans la salle du Clos Saint Père qui en conséquence n'est plus louée aux habitants. Les ateliers d'arts plastiques et les assistantes maternelles sont hébergés dans la maison des associations. Ainsi des contraintes nombreuses, des conditions difficiles imposées par une situation qui, nous l'espérons pour le bien public, se dénouera rapidement et favorablement.

Vous le lirez sur cette même page, le Conseil municipal a voté un abattement de la taxe d'habitation pour les personnes à revenus modestes. Il s'agit d'une décision dans le même esprit que l'abattement pour les personnes handicapées, la stabilité des taux des taxes locales d'imposition ou les tarifs dégressifs pour la restauration scolaire et les services périscolaires. En ces temps difficiles, il nous paraît important que le Conseil municipal soit porteur de solidarité.

Bonne Lecture
Nicole Delporte

AU CONSEIL MUNICIPAL

Un abattement de la taxe d'habitation pour les personnes à revenus modestes.

Le Conseil municipal du 13 septembre a décidé d'instituer un abattement spécial de 10% de la valeur locative moyenne servant au calcul de la taxe d'habitation, pour la part communale, en faveur des personnes à revenus modestes. Pour bénéficier de cet abattement calculé par les services des impôts, il faut satisfaire aux deux conditions suivantes :

○ la valeur locative de son habitation principale ne doit pas excéder 130% de la valeur locative moyenne communale, soit 6155€ à Bois le Roi en 2011,

○ ses revenus imposables de l'année précédente ne doivent pas excéder la limite fixée par le Code des impôts (soit, pour 2010, 10 024€ pour 1 part, 12 700€ pour 2 parts, 18 052€ pour 2,5 parts, 20 728€ pour 3 parts...) Le nombre de foyers concerné est estimé à une centaine par les services fiscaux.

Ce dispositif entrera en vigueur en 2012.

TRIBUNE LIBRE «POUR BOIS LE ROI»

HERBES FOLLES...

Depuis quelques temps, les herbes folles croissent à loisir sur nos trottoirs, le long de nos rues, dans les caniveaux, au pied de murs, dans les parterres, donnant à notre environnement un incomparable aspect villageois et champêtre... presque forestier, que d'aucun ne devrait pas renier, d'autant plus que certaines de ces intruses ont le bon goût de fleurir quasi spontanément.

Qu'on ne s'y trompe pas cependant car ces envahisseurs bucoliques n'ont fait que tirer parti des tendances et des états d'âmes qui taraudent notre société, ballottée entre BIO et OGM, entre développement durable et pesticides, entre binettes, huile de coude, glyphosate et atrazine...

Souvenons-nous de l'atrazine, qui avait défrayé la chronique, en envahissant notre eau potable, nous convertissant pour un temps à l'eau minérale et aux bouteilles plastiques.

Ainsi, par l'effet d'une volonté sincère de participer à la lutte générale contre le tout chimique, les campagnes d'arrosages herbicides ont été mises au rancard au bénéfice des : huile de pin, farine de gluten, extrait de betterave et autres désherbages thermiques.

Las, il eut mieux valu tenter de ressusciter le cheval d'Attila dont ont dit que là où il passa l'herbe jamais ne repoussa.

Comme notre petite cité n'a malgré tout de village que la poésie du terme, il nous faut bien nous rendre à l'évidence que cet air de ville fantôme du Far-West, où les boules de végétaux courent au gré des vents, ne sied guère à la rigueur urbaine. Il faut donc reprendre les choses en main !

En main, pas tout à fait ... car le binage, fort consommateur de main d'œuvre et donc de budget communal, nécessiterait un bataillon complet de cantonniers pour venir à bout de 35km de rues, soit en principe 70km de caniveaux et presque autant de trottoirs. Faudra-t-il nous résoudre à y remettre un peu de chimie? Le prix en serait au terme de l'infiltration ... la réapparition des herbicides dans l'eau potable, et ce même en dosant au plus juste les quantités optimales nécessaires à un désherbage efficace et aussi peu nocif que possible !

Naturellement, il ne serait pas fait usage de ces molécules herbicides, là où les riverains auront su préserver leur trottoir par un régulier et soigneux binage à l'huile de coude. De tous âges, ils sont fort heureusement assez nombreux à perpétuer cette action civique et sont à coup sûr, un exemple à suivre.

Qu'ils en soient ici remerciés car les vrais gagnants de la bataille écologique, ce sont eux !

Pour Bois le Roi, la majorité municipale avec Nicole Delporte

TRIBUNE LIBRE «AVEC VOUS A BOIS LE ROI»

**L'histoire de la médiathèque fantôme :
4 723 ème épisode**

Rappel des épisodes précédents : la construction de la médiathèque reste suspendue à la fin de la guérilla judiciaire entre l'association « Bois-le-roi Environnement » et la municipalité. Nous demeurons depuis lors dans l'attente des décisions du Conseil d'État et du Tribunal Administratif sollicités par divers recours.

Pendant que s'installe ainsi la guerre de tranchées, celles qui auraient pu servir de fondations au bâtiments ne sont toujours pas ouvertes. La bibliothèque (1000 adhérents) et les activités du « Trait d'union » (500 adhérents) demeurent toujours installées dans des locaux non adaptés et non sécurisés. Le bâtiment utilisé ne répond dès lors pas davantage aux normes de la Loi Handicap qu'aux actuels besoins culturels des bacots..

Pour sortir de cette impasse, les élus d'« Avec vous à Bois-le-roi » ont proposé de trancher démocratiquement le débat en em-

ployant la procédure de référendum local ; son objet étant de solliciter l'avis de la population sur un investissement majeur pour lequel elle n'a jusqu'alors jamais été consultée. Des réunions publiques auraient alors permis aux bacots de s'approprier enfin le projet de médiathèque.

Malheureusement il n'en sera rien, la liste majoritaire a rejeté par son vote en Conseil municipal la mise en place d'un référendum d'initiative locale.

Pendant le temps perdu en chicanes judiciaires les promesses de subventions s'estompent tandis que s'accumulent les excédents de gestion qu'alimentent un niveau de fiscalité désormais injustifié.

Bois-le-roi aura-t-il un jour une médiathèque ? *Vous le saurez dans les prochains épisodes ...*

Solange BLAIS PERRIN
Roland BONY
Camille GIRE

La liste « Bois le Roi autrement », conduite par Françoise Guériot, n'a pas souhaité proposer d'article en tribune libre.

AU CONSEIL MUNICIPAL suite de la page 1

Attribution d'une subvention à l'association Roule au Printemps

L'association Roule au Printemps, présidée par une bacotte, Sophie Turri, a pour objectif de développer la solidarité internationale et les échanges culturels en parcourant en vélo le trajet d'Hanoï à Bois le Roi. Le but de cette opération est d'apporter une ouverture sur le monde à des jeunes défavorisés pour accompagner leur développement, en Asie et en Europe.

L'association se rendra dans 14 orphelinats pour y organiser et mener des ateliers d'arts plastiques, de vidéo et d'ouverture sur le monde. Ces visites alimenteront un programme éducatif développé avec des écoles fran-

çaises au Vietnam et en France notamment une classe de CM1 de l'école Olivier Métra et plusieurs classes du collège Denecourt. Les élèves participeront aux mêmes ateliers d'arts plastiques que ceux développés dans les orphelinats. Une exposition sera proposée à leur retour en France.

Le Conseil municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 500€, considérant que cette démarche s'inscrivait dans le projet éducatif de la commune.

Le site de l'association est :

www.rouleauprintemps.org. Le départ est fixé au 14 octobre au lycée français d'Hanoï.

i François Seuillot, Premier Maire Adjoint, a été élu président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement qui regroupe les communes de Bois le Roi, Chartrettes et Fontaine le Port. Il succède à Margo Petruzzi, élue Maire de Chartrettes suite à la démission de Marie-Claude Gagliardi.

A PROPOS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Nous vous avons informé du nouveau contrat d'éclairage public qui associe les communes de Bois le Roi, Chartrettes et Fontaine le Port.

Le remplacement systématique des ampoules est désormais prévu tous les 3 ans ; il est d'ailleurs en cours pour le tiers sud-est de la commune. Cela aura pour incidence de réduire le nombre d'interventions pour lampes grillées. La durée de vie des nouvelles ampoules est de 16000 heures pour une durée de fonctionnement annuelle de 4000 heures.

Un certain nombre de lampadaires, environ un tiers de nos points lumineux, est en fin de vie et doit donc être remplacé. Sur les quatre ans du contrat nous prévoyons une mise aux normes de tous ces «vieux» points d'éclairage. La campagne 2011 a aussi commencé dans le tiers sud-est de la commune. Toutes les boules et autres appareillages bas sont remplacés par des lanternes Nella équipée de lampe Sodium Haute Pression (SHP) de 70 W à la place des anciennes lampes Ballon Fluo (BF) de 125 W. 36 candélabres seront ainsi équipés en 2011.

34 autres points d'éclairage routier sur crosse (7 m et plus de hauteur) équipés de BF 125 W sont aussi remplacés par des appareils de type Paléo équipés cette fois de lampes SHP 100 W avec ballast et platine électroniques permettant un abaissement de tension d'environ 30% entre 23h et 6h.

Au terme de quatre ans, les 330 points lumineux vétustes seront donc mis aux normes et permettront une économie d'énergie annuelle de 60 000KWh soit près de 5 000€ et 2,5 tonnes de CO₂.

Le surcoût d'investissement est de l'ordre de 10% par rapport au remplacement «standard» à l'identique et sera donc «rentabilisé» en trois ans, ou moins si le prix de l'électricité augmente.

Sur d'autres sites, tel le complexe sportif Langenargen, un éclairage à LED (diode électro lumineuse) est à l'étude afin de diviser par 10 la consommation électrique liée à l'éclairage. Pour le jalonement du stade, dont l'installation est vétuste et doit être entièrement refaite, il sera peut-être possible d'implanter des éclairages autonomes solaires (LED, batteries et panneaux photovoltaïques). Ces technologies bien qu'en évolution rapide ne permettent pas encore de remplacer l'éclairage routier et ne seront donc pour l'instant installées que pour des besoins de jalonement et d'éclairage des cheminements intérieurs aux équipements.

Et depuis plus d'un an, nous remplaçons systématiquement les projecteurs halogène par des LED dès que leur état le nécessite.

Les économies d'énergies se déclinent ainsi au quotidien et au cas par cas.





Le champ photovoltaïque installé à l'école Olivier Métra est en service depuis le 1^{er} juin. Un panneau d'affichage électronique, placé à la croisée de couloirs desservant les classes, indique en temps réel la puissance instantanée, la puissance cumulée et les tonnes de CO₂ économisées. Déjà 2542 kWh produits et 1017 kg de CO₂ économisés.



○ **gymnase Langenargen.** La rénovation des vestiaires est terminée. La nouvelle salle en extension sera prête en novembre prochain, permettant la démolition du bâtiment préfabriqué.

○ **écoles.** Durant l'été, il a été réalisé la réfection de l'étanchéité du toit terrasse de l'école maternelle et son isolation thermique ; pour une aile de l'école Olivier Métra, peintures des classes et reprise de plafond.

○ **nouveau centre d'incendie et de secours, rue des Foucherolles.** Le site est désormais desservi par les fluides (eau, électricité, gaz) et le réseau d'assainissement. Le concours d'architecture est lancé par le SDIS et le choix des candidats au concours interviendra en fin d'année.

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE,

forum des associations et accueil des nouveaux habitants



4

LE 1000 PATTES EN SORTIE

Dimanche 9 octobre à 10h au départ du parking du Rocher Canon pour une boucle de 8 km sur le sentier des Longues Vallées.

En septembre 2006, le 1000 Pattes voyait le jour à Bois le Roi. Grâce à vous, enfants, parents et accompagnateurs bénévoles, il poursuit son existence dans la joie, la bonne humeur, et le respect de l'environnement. Des liens se sont tissés entre nous.

Afin de passer un moment de détente avec vos enfants, nous sommes heureux de vous inviter à cette journée de promenade en forêt

La section USB - Rando Pour Tous, partenaire de cette sortie, accompagnée de ses familles adhérentes, vous guidera dans les sentiers de la Forêt de Fontainebleau.

Environ 3 heures de marche effective. Retour prévisible au parking vers 16h.

Prévoir un pique-nique et un litre d'eau par personne, ainsi que des en-cas (pruneaux, raisins secs, barre de céréales). Se vêtir en fonction de la météo (de bonnes chaussures, casquette, coupe-vent, etc.)

La chanson du 1000 Pattes et le circuit du parcours seront fournis au départ.

Détente et bonne humeur seront au rendez-vous !

NB : l'âne Chocolat sera présent le 4 octobre sur la ligne de la Cité, le 6 sur la ligne Louis Perin, le 10 et le 14 sur la ligne du stade, le 13 sur la ligne des Cerisiers.



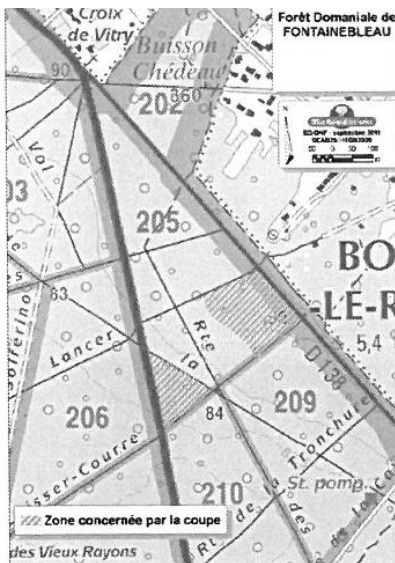
Le plaisir d'aller à pied à l'école



Une coupe de régénération est prévue près de Bois le Roi

Couper pour régénérer consiste à remplacer progressivement, sur une quinzaine d'années, les arbres âgés par de jeunes plantations. Ces coupes permettent d'assurer la pérennité et la vitalité de la forêt.

La parcelle 205 concernée par la coupe de régénération est située entre la D606 et la route de Bourgogne. La surface concernée par la régénération est de 4.67 ha. La coupe qui correspond à 852 tiges est essentiellement composée



de hêtres, de pins sylvestres et de quelques chênes et ce, pour un volume total estimé à 262 m³. Les produits récoltés alimenteront principalement la filière bois. Ainsi, les grumes seront valorisées en bois d'œuvre et le reste servira de bois de chauffage.

L'intervention est programmée dans le document d'aménagement de la forêt de Fontainebleau approuvé par le Ministre en charge des forêts. Cet outil de gestion prévu par la loi planifie les actions à mener qui contribuent à la gestion durable du massif.

La cueillette des champignons

L'automne est une période particulièrement appréciée des amateurs de champignons. Il est donc important de rappeler quelques règles à respecter pour préserver ce patrimoine naturel. Que les forêts soient privées ou publiques (forêts domaniales et des collectivités), leurs fruits et produits appartiennent aux propriétaires. Il n'est donc pas permis de cueillir des champignons sans leur autorisation. Ce principe s'applique même si ces forêts sont ouvertes au public. Toutefois, dans les forêts publiques, les cueillettes à caractère familial (petites quantités) sont tolérées, sauf lorsqu'une trop forte pression du public risque de conduire à la disparition des espèces concernées. Le Code forestier institue des sanctions pénales à l'encontre des auteurs de prélèvements abusifs, pouvant aller jusqu'à 150 euros.

Ce qu'il faut savoir :

- la cueillette doit être destinée uniquement à la consommation familiale et toute commercialisation est interdite ;
- la cueillette doit être modérée et se limiter à un panier par personne et par jour ;
- les champignons non comestibles doivent être laissés en état ;
- la cueillette doit se faire dans le respect des autres usagers de la forêt ;
- la cueillette est interdite dans les semis et plantations ;
- l'accès aux parcelles en cours de travaux ou d'exploitation forestière est interdit.



On nous communique



17^{ème} randonnée VTT le dimanche 9 octobre en forêt de Fontainebleau (en accord avec l'ONF). Parcours de 20, 30, 40, 45 et 55km. Départ et inscription : 8h/10h, Maison des sports « La Faisanderie », 5€ sur présentation de licence, 6€ non licencié, gratuit pour les moins de 18 ans. Renseignements au 01 64 23 84 81 après 20h et sur <http://acfh.pagesperso-orange.fr/>. Organisé par Amicale Cyclo Féricy Héricy.



A PROPOS DES FEUX DE VÉGÉTAUX

Les feux de végétaux hors incinérateurs sont autorisés du 1^{er} octobre au 31 mars, du lever du jour à 16h, à plus de 200m d'un massif boisé, après déclaration auprès du secrétariat de la police municipale en mairie. Le feu doit être sous la surveillance d'adulte et entouré des mesures de sécurité habituelles (extincteur ou jet d'eau, conditions météorologiques non défavorables).

Le formulaire de déclaration est disponible en mairie ou sur www.ville-boisleroi.fr

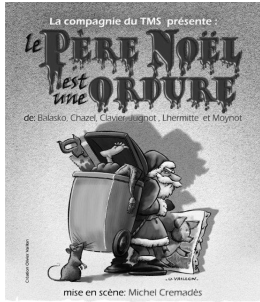
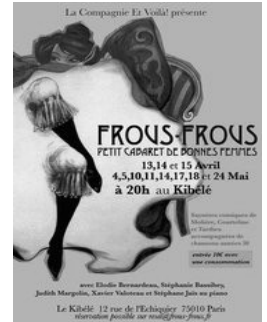


9^{ÈME} FESTIVAL DE THÉÂTRE LES BRIARDISES



Full Metal Molière de Bruno Hauser et Pierre-Emmanuel Barre
Jeudi 6 octobre
Bois le Roi, salle Marcel Paul, rue Demeufve, 20h30
Samedi 8 octobre
Samois sur Seine, La Samoisième, 20h30

Frous frous, petit cabaret de bonnes femmes
Mercredi 5 octobre
Samoreau, La Grange aux Dimes, 20h30,
Vendredi 7 octobre
Bois le Roi, Château de Tournezy, 20h30



Le Père Noël est une ordure, mise en scène de Michel Cré-madès
Lundi 3 octobre
Chartrettes, espace multiculturel, 20h30,
Samedi 8 octobre
Bois le Roi, Château de Tournezy, 20h30

Un conseil très municipal, de Christian Dob
Samedi 8 octobre
Samoreau, La Grange aux Dimes, 20h30



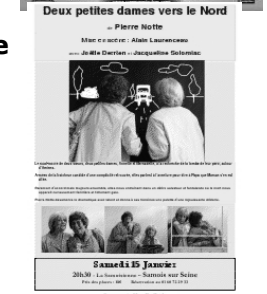
J'adore l'amour...j'aimerais bien le refaire un jour de Bruno Chapelle et Marie-Aline Thomassin
Mercredi 5 octobre
Héricy, L'Orangerie, 20h30
Vendredi 7 octobre
Fontaine le Port, salle des fêtes, 20h30

J'habite encore chez ma femme de Jean Chris
Mardi 4 octobre
Samois sur Seine, La Samoisième, 20h30



Isabelle Parsy, La belle-mère
Mardi 4 octobre
Vulaines, Auberge de Papa, 20h30
Mercredi 5 octobre
Samois sur Seine Foyer Django Reinhardt, 20h30

Deux petites dames vers le nord, d'Anne Laurenceau
Jeudi 6 octobre
Vulaines, salle Guy Cresson, 20h30

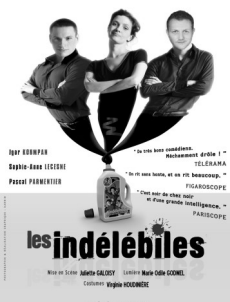


6



Potins d'enfer, de Jean-Noël Fenwick
Vendredi 7 octobre
Vulaines, salle Guy Cresson, 20h30
Samedi 8 octobre
Chartrettes, espace multiculturel, 20h30

Un peu de sexe ? Merci, juste pour vous êtes agréable, Félicie Fabre
Mardi 4 octobre
Héricy, Bar du Centre, 20h30
Mercredi 5 octobre
Vulaines, Auberge de Papa, 20h30



Les indélébiles de Igor Koumpan et Jeff Sirérol
Vendredi 7 octobre
Héricy, L'Orangerie, 20h30


Du samedi 1 au samedi 8 octobre
Des acteurs professionnels,
des pièces parisiennes.
Prix des places 14€ -
réservations au 06 64 65 01 49

Allo Déchets (service d'envolement d'encombrants à domicile sur rendez-vous)
 01 64 23 35 54 10€ pour 1m³
Déchetterie du Châtelet-en-Brie:
 service gratuit,
 Lundi au vendredi de 15h à 19h
 Samedi de 10h à 19h
 Dimanche de 10h à 13h
 01 64 13 32 09
Le tri sélectif: Un doute, un problème ? 0800 133 895
Problèmes eau ou égouts
 VEOLIA : 0 811 900 400
Les piles et cartouches usagées
 Containers en Mairie (hall d'entrée)

Des disques de stationnement zone bleue, sont disponibles gratuitement en Mairie

STRUCTURE ACCUEIL EMPLOI

Chaque mardi de 14h à 17h en Mairie
 Ouvert à toutes les personnes en recherche d'emploi
 Nathalie Buisson
 01 60 59 18 26.
 Un ordinateur avec connexion Internet est à votre disposition

Vous rencontrez un problème, une difficulté, handicap, maladie, isolement... 

Le CCAS AIDE A VOUS RENDRE LA VIE PLUS DOUCE

et trouve avec vous des solutions. Venez en parler avec nous à la permanence en mairie, tous les lundis de 14h à 16h, et sur rendez vous au 01 60 59 18 26.



Bourse au permis de conduire

Pour les jeunes de 18 à 25 ans qui ont un projet professionnel et qui ont des difficultés à financer le permis de conduire. En contrepartie de l'aide financière apportée, le jeune candidat participera à une activité bénévole d'intérêt collectif à but humanitaire, social ou environnemental. Dossier à retirer auprès du CCAS, en mairie. Nathalie Buisson, 01 60 59 18 26.

Allo enfance maltraitée :
 0800 05 41 41 ou 119
Violence conjugale : 3919
Maltraitance personnes âgées et personnes handicapées : 3977

Conciliateur de justice

Accueil et permanence les mardis après-midi
 Maison de la médiation
 240 bis rue Grande
 Fontainebleau
 01 60 74 64 84

Instant d'Exception est un nouveau concept qui consiste à vous proposer des sorties culturelles d'exception à prix compétitif sur Paris et en Ile-de-France !



Habitant Bois Le Roi depuis plus de quinze ans et passionné de sorties culturelles, j'ai eu envie de lutter contre la solitude des personnes, de créer des sorties à la carte dans des lieux de prestige.

Tout est organisé pour vous faire vivre une expérience riche et intense : venez et profitez, on s'occupe de tout ! Envie de faire une pause dans votre vie mouvementée ? Envie de tenter des expériences culturelles originales ? Envie de rencontrer de nouvelles personnes dans des lieux magiques ?

Instant d'Exception est fait pour vous ! Des idées de sorties gratuites et payantes sont proposées chaque mois sur notre site Internet et Twitter !

Le but d'Instant d'Exception est de créer un vrai échange entre les personnes ayant les mêmes valeurs : une sorte de communauté qui s'agrandira, de mettre de l'intensité dans votre vie à travers le partage d'expériences novatrices.

Thibaud JULIEN, 06 88 11 88 42,

instantsdexception@gmail.com / <http://www.instantsdexception.fr>

Samedi 22 octobre 2011 : partez sur les traces de Monet : découvrez pour la première fois en France la collection Clark à Giverny. Prix par personne : 89€.

Samedi 26 novembre 2011 : Au cœur du Paris d'exception : découvrez les passages secrets de la ville lumière et profitez d'une soirée opéra. Prix par personne sur demande.

Samedi 3 et dimanche 4 décembre 2011 : partez à la découverte des trésors de la Franche Comté. Plus d'information et prix sur le <http://www.instantsdexception.fr>.

D'autres sorties culturelles sont en cours d'élaboration pour 2012...

Concert lyrique

vendredi 4 octobre en mairie à 20h30.

Opéra et opérette, présenté par l'association Les Jardins d'Athena, avec Rose-Marie Claire-Ruellet, soprano lyrique accompagnée au piano par Patricia Dupont, de l'Opéra de Paris.

Concert Lyrique

Vendredi 14 Octobre 2011 à 20h30

à la Mairie de Bois-le-Roi

Opéra - Opérette

présenté par «Les Jardins d'Athena»

Association Lyrique



Rose-Marie Claire-Ruellet

Soprano Lyrique

accompagnée au piano par Patricia DUPONT

de l'Opéra de Paris

LE CARNET (*Transcription des actes d'état civil de Bois le Roi*)

NAISSANCES Nos SOUHAITS DE BIENVENUE

- Lucie CORNETTE née le 12/08/2011
- Lilou GIBERT-MOULYS née le 24/08/2011
- Romane VITRANT née le 01/09/2011
- Noé PERNOT né le 02/09/2011

MARIAGES—Nos FÉLICITATIONS À

- Thomas CLÉMENT et Françoise CAVY le 10/09/2011
- Yann LE CORRE et Annie CICHON le 10/09/2011
- Hervé DE KERGORLAY et Florence DELAITTRE le 17/09/2011
- Jérôme PERRÈVE et Murielle RENOUX le 17/09/2011

DÉCÈS NOUS ADRESSONS UN MESSAGE DE SYMPATHIE AUX FAMILLES

- Jean-Marie MYNY le 04/09/2011 à l'âge de 71 ans
- Albino EUSEBIO DA COSTA le 05/09/2011 à l'âge de 67 ans
- Raymonde WEIGEL le 28/08/2011 à l'âge de 90 ans
- Christiane PYRRHÉ le 29/08/2011 à l'âge de 54 ans
- Muguette LÉBOUCQ le 30/08/2011 à l'âge de 90 ans

CALENDRIER

*Ce Tambour est distribué
du jeudi 29 septembre
au dimanche 2 octobre*

Festival de théâtre—Les Briardises

Du samedi 1^{er} au samedi 8 octobre
(Lire page 6)

2^{em} édition «Rue pour enfants»

Mercredi 5 octobre
Rue du Clos de la Cure
Animations de 16h à 18h

Atelier «Brin de caouette»

Jeudi 6 octobre
Mairie 14h30

Sortie 1000 Pattes

Dimanche 9 octobre
Départ 10h du parking du Rocher Canon pour une boucle de 8 km sur le sentier des Longues Vallées
(Lire page 4)

Conseil municipal

Mercredi 12 octobre
Mairie 20h30

Semaine bleue

lundi 17 au dimanche 23 octobre

Agenda 21—Solidarité

Réunion publique
Samedi 15 octobre
Mairie de Bois le Roi de 15h à 17h

Soirée de soutien à Amnesty International—entrée libre

Samedi 29 octobre
19h—exposition de photographies
20h30—concert et spectacle
Salle des fêtes «La Samoisienne»

Atelier «Brin de caouette»

Jeudi 3 novembre
Mairie 14h 30

8

**Élection présidentielle**

22 avril et 6 mai 2012

Elections législatives

10 et 17 juin 2012

Vous retrouverez notre chronique « Le saviez vous, à la découverte de notre patrimoine » dans le prochain Tambour de Ville

LE TAMBOUR DE VILLE

Mairie de Bois le Roi

4 Avenue Paul Doumer—77590 Bois le Roi
Tél: 01 60 59 18 00—Fax : 01 60 59 18 25
Messagerie : affaires-generales@ville-boisleroi.fr
www.ville-boisleroi.fr

Responsable de la publication:

Nicole Delporte

Rédacteur en chef:

Jean-Paul Maubert

Impression:

Espace Graphic—01 64 23 14 14

Ce Tambour est imprimé sur papier recyclé et éco-labellisé

La semaine bleue à Bois le Roi

Du 17 au 23 octobre

LA SEMAINE BLEUE

SEMAINE
NATIONALE
DES RETRAITÉS
ET PERSONNES
ÂGÉES

La semaine bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées, a 20 ans. Le thème proposé cette année est : *à tout âge, acteurs proches et solidaires.*

Le Centre Communal d'Action Sociale en collaboration avec différents services de la commune et plusieurs associations propose un programme d'actions et d'animations pour les retraités et les personnes âgées.

☉ **mercredi 19 octobre à 14h30 : quizz informatique** seniors et enfants de l'Accueil de Loisirs organisé par Abilitech.

☉ **jeudi 20 octobre de 14h à 17h : intervention du groupe Brin de Caouette** avec l'Association ADELLEC au château de Brolles pour une lecture d'un texte ou poésie repris par un jeune sur du slam.

☉ **vendredi 21 octobre sur le temps de la restauration scolaire : atelier dégustation** autour de différents pains organisé par Mme Anne Manteau, diététicienne à Bois le Roi, avec les enfants de l'Accueil de Loisirs et des seniors.

☆ **Safari dans la forêt de Fontainebleau** avec les classes de CE2 de l'école Métra et des seniors (*date à déterminer*)

☆ Mme Verdureau, directrice de l'école Olivier Métra propose de transformer sa classe de CE2 en classe d'antan avec la participation des seniors (*date à déterminer*)

Les seniors intéressés par un des cinq ateliers de ce programme peuvent prendre contact auprès de Murielle Gardner ou Fabienne Graziani au 01 60 59 18 12/01 60 59 18 18 ou de Nathalie Buisson du CCAS au 01 60 59 18 26.

Parole aux Associations Les Fontaines à Histoires

La Compagnie Les Fontaines à Histoires propose 3 ateliers d'histoires improvisées...

Le mardi de 16h30 à 18h15 (enfants de 8 à 10 ans), le vendredi de 17h30 à 19h (adolescents de 11 à 12 ans), le mardi de 20 h à 22h (adultes).

Pour les enfants et les adolescents, il s'agira d'une pratique d'improvisation scénique et pour les adultes, les séances aborderont, particulièrement, la prise de parole en public.

Contact : Emmanuelle Fontana au 06 21 12 66 99 ou lesfontainesahistoires@orange.fr

Parole aux Associations USB Tennis de Table

Stage d'initiation et de perfectionnement pendant les vacances de la Toussaint.

La section Tennis de Table de l'US Bois le Roi propose un stage d'initiation et de perfectionnement du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2011, ouvert à tous, non-licenciés et licenciés de 7 à 16 ans au gymnase du complexe sportif Langenargen. Un tournoi clôturera ce stage le vendredi après-midi.

L'animation du stage sera assurée par Tatiana COLLARD, entraîneur du club TT de l'USB et joueuse classée 265^{ème} française.

Horaires : de 14h à 17h (prévoir d'arriver à l'heure).

Le Goûter est compris.

Tarif : 65 € par enfant.

Les inscriptions seront limitées à 16 stagiaires et doivent nous parvenir avant le 21 octobre 2011.

Renseignements et inscriptions auprès de Jean-Paul Christophe au 06 79 34 25 16 ou par courriel à l'adresse suivante : usb.tt@free.fr

